

DÉLIBÉRATION N° 2025-13 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Approbation des demandes d'adhésion des collectivités territoriales et de leurs groupements
au Cerema**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Les demandes d'adhésion au Cerema des collectivités territoriales et de leurs groupements listées en annexe sont approuvées.

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Paris, le 24 juin 2025.

La présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Jarot



**Liste des collectivités territoriales et de leurs groupements adhérents
dont la demande d'adhésion a été soumise à l'approbation
du conseil d'administration lors de sa séance du 24 juin 2025**

Département :

	Numéro de département	
1	19	Département de la Corrèze

Communes :

	Code postal	
1	69340	Francheville
2	34800	Clermont-l'Hérault
3	30750	Dourbies
4	62830	Samer
5	34980	Saint Clément de Rivière
6	89210	Briennon -sur-Armançon
7	26400	Crest
8	08200	Sedan
9	97350	Iracoubo

Groupements de collectivités :

	Code postal	
1	75012	EPTB Seine Grands Lacs
2	17300	Communauté d'agglomération Rochefort Océan
3	97200	Communauté d'agglomération du centre de La Martinique
4	76400	Syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime
5	82710	Syndicat des Mobilités du Tarn-et-Garonne pour la Ligne à Grande Vitesse
6	17700	Communauté de Communes Aunis Sud
7	55100	Communauté d'agglomération du Grand Verdun
8	23400	Communauté de Communes Creuse Sud Ouest